

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2009

Présents : Jean Pierre JORCIN, Cédric GAGNIERE, Yoann CHOISEAU, Annick TOURT, Sébastien PEANT, Marie-Laure FILLIOL, Yvan BOURGEOIS, Gilbert SUIFFET, Gilbert PILLOUD, Pierre GAGNIERE, Christelle ZAPILLON , Virginie JORCIN FILLIOL, Bérengère BOCH, Romain GRAVIER, Cécile BURDIN

1/ Approbation CR du 10 décembre 2008.

Le CR de la dernière réunion est approuvé et ne fait pas l'objet de remarque.

2/ Délégations d'attribution :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente d'un appartement par les Consorts Molin à Monsieur Jean-Noël RIGOT au 17 rue du Ventier.

Le maire a donné son accord à l'architecte GROSSET Pascal pour la réalisation du permis de construire du réservoir de Sainte Marie pour un montant de 1 980 € HT.

3/ Lotissement de Saint Martin.

Afin de pouvoir vendre les lots, et d'établir les actes notariés, il est nécessaire de prendre une délibération afin de demander l'autorisation de vendre les lots avant achèvement définitif des travaux. La fin des travaux de viabilisation (enrobés) est estimée à 40 000 € HT, avec une date limite d'achèvement fixée au 30 novembre 2011. Ceci permettra aux acquéreurs qui veulent engager leur construction de ne pas être retardés par l'acquisition des terrains.

4/Réservoir de Ste Marie

Le dossier étant déjà complet, il est néanmoins redemandé une délibération pour les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

5/Engagement et mandatement dépenses investissements

Autorisation est donnée au Maire pour régler les factures d'investissement en cours ou à venir en attente prochain budget 2009. Cela concerne des programmes inscrits au budget 2008 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : le cimetière, le pont, l'entrée de village, la valorisation du Mont Cenis, les bâtiments divers, et le réservoir de Sainte-Marie.

6/ Camping

Avant la saison d'été 2009 des travaux d'entretien peinture et plomberie seront réalisés par la commune.

Il est envisagé de revoir le contrat de gestion qui fonctionne en tacite reconduction et d'en traiter avec sa gérante et au besoin d'adapter le contrat sous une nouvelle forme.

Il sera nécessaire de revoir la possibilité de réaménagement du camping et de contacter un nouvel architecte sur ce projet.

7/Déneigement

Reprendre contact avec la DDE sur le déneigement des rues. Les services techniques de la commune continuent comme actuellement et si besoin font appel au renfort des entreprises pour ce déneigement.

Dés le printemps une consultation sera effectuée pour attribuer le marché du déneigement.

Il est nécessaire d'établir un plan de déneigement avant la saison d'hiver. Il faut inciter les habitants à se garer le mieux possible et demander aux loueurs et hébergeurs d'inciter leurs clients à en faire de même.

Une commission de déneigement de 5 membres du CM se mettra en place pour la période de février 2009.

Il sera demandé aux bus de se garer entre le rond point et le nouveau pont le long de la RD 902 afin de libérer de la place pour les véhicules légers, notamment devant la gendarmerie et sur la route des Cruex.

Des efforts sont demandés à tous en matière de déneigement.

8/ Bibliothèque

Une délibération est prise et confirme les personnels bénévoles de la bibliothèque :

Bénévoles permanents : Cécile Burdin, Thérèse Zapillon, Emma Gagnière, Hélène Rencien/

Non permanents : Geneviève Achte, Monique Debore, Chantal Desmargers, Clotilde Lévin et Pierre Lévin.

9/ Micro crèche

11 Enfants inscrits actuellement, quelques places sont encore disponibles. Une convention est en cours d'élaboration avec la PMI et la CAF. La micro crèche fonctionne de 8 h à 19h00, sauf le dimanche et accueille les enfants de 3 mois à 3 ans.

10/ Maison multi générationnelle

Une réunion de travail est programmée le 02 mars 2009 avec la PMI, l'OPAC de la Savoie, l'architecte afin d'ajuster les plans au mieux. Le permis de construire n'est pas encore déposé à ce jour.

11/ Questions diverses

Monsieur Laurent DERRIER de JARRIER recherche un contact pour la réalisation de son livre sur les champions de Ski de en Maurienne, il pourra se rapprocher de Cécile BURDIN.

Le cirque ZAVATTA sera présent les 21 et 22 août 2008, le conseil municipal donne son accord, il lui sera demandé d'assurer une plus grande propreté des lieux à son départ.

Un projet de construction de 15 chalets par Mr. Frédéric Agostini dans le secteur de Pré Bovard est présenté, ce projet n'amène pas un grand enthousiasme et les critères du POS ne permettent pas une telle réalisation. L'assemblée décide de ne pas donner suite.

Fleurissement : la commission d'évaluation du 27 août 2008 n'a pas attribué de deuxième fleur à la commune, sur des critères très techniques et ciblés.

Taxe de séjour : sa revalorisation ou non revalorisation sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Transport scolaire : Monsieur le Maire rencontrera la personne chargée de l'accompagnement des enfants en raison de quelques incidents signalés par des parents.

Aménagement Plan des Champs (derrière les Alpagnes) : un courrier a été adressé aux éventuels acquéreurs et il leur est demandé de se positionner pour le 07 février 2009 sur leur intention d'engagement sur ce projet. Selon leur réponse une nouvelle offre sera faite auprès de la population.

Hangar à sel (ex hangars de la DDE) : pas de modification intervenue sur les intentions des acquéreurs pour l'instant. Une réflexion est engagée sur la possibilité de transférer les ateliers communaux à l'aval du village (vers la STEP).

Signalétique dans le village : il faudra mettre en place une signalétique à l'intérieur du village afin de mieux renseigner nos visiteurs et clients.

Certaines remarques ont été émises concernant le fonctionnement des remontées mécaniques, les pistes, tapis roulants, accueil, vente de forfaits. Les représentants communaux à la SE2MC ont été attentifs à ces observations.

Création d'un poste de garde champêtre ou polyvalent services techniques : à étudier.

Une réunion aura lieu avec le Parc National de la Vanoise le 11 mars à 21 heures sur le projet de charte.

Distribution des infos « toutes boîtes » : ponctuellement et exceptionnellement elle pourra être faite par les conseillers municipaux disponibles.